

# La ToDo List du Permanent

## LES MERCREDIS, SAMEDIS, DIMANCHES & JOURS FÉRIÉS OU DE CONGÉS DU SECRÉTARIAT

- Ouvrir les portes du hangar le matin.
- Faire les purges des avions, aider à sortir ou sortir les avions et les laver si besoin (*bords d'attaque et verrière*). Aux pilotes ensuite de nettoyer leur avion au retour de leur vol.
- Sortir les matériels pour nettoyer les avions (*balai, sceau et éponge devant le robinet extérieur*).
- Sortir les NOTAMS et SUP AIP éventuels pour l'aérodrome de Chavenay.
- Balayer et/ou passer l'aspirateur dans le hangar nord.
- Mettre dans la poubelle appropriée les éventuels déchets qui traineraient dans le hangar (*papiers dans la poubelle jaune, déchets verts dans la poubelle verte...*).
- Répondre aux appels téléphoniques, mêmes si des instructeurs ou des membres du comité directeur sont présents.
- Accueillir (*voire aller au-devant*) les visiteurs et les renseigner sur le club, les modalités d'inscription, les vols et forfaits dé-couverte, leur remettre les documents (*tarifs et fiche d'inscription*).
- Prendre les inscriptions (*fiches d'inscriptions remplies*) et les déposer sur le bureau du secrétariat.
- Rappeler aux pilotes d'aller faire le plein à leur retour de vol si deux heures de vol ont été effectuées depuis le dernier plein et au terme des derniers vols de la journée.
- Au printemps et en été, tondre la pelouse si besoin (*côtés Ouest et Est*).
- Rappeler aux pilotes de rentrer les avions dans le hangar nord au terme du dernier vol, rappeler que les portes du hangar nord et du "club house" doivent être fermées à la fin des vols (*sécurité*).
- Remplir le cahier du permanent en notant toutes les informations utiles pour le secrétariat.
- Veiller au rapatriement des casques prêtés aux éventuels passagers des pilotes.
- Le dimanche soir, sortir les poubelles, les mettre sur la pelouse à l'extérieur de la porte d'accès à l'aéroclub.

*Une journée ou deux demi-journées / an  
De 9h à 13h et de 14h à 19h*

### Rappel du Règlement Intérieur (extrait article 8)

*Afin de suppléer à l'absence de Secrétariat lors de week-ends, jours fériés, congés, jours non travaillés, les membres du Club doivent se porter volontaires pour assurer les permanences à l'Aéroclub, conformément aux obligations indiquées au § 3.1.*

*Une journée de permanence se découpe en deux tranches : de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures (ou jusqu'au coucher du soleil, en hiver).*

*La réservation d'une permanence (demi-journée ou journée) s'effectue, comme pour un vol sur un avion, soit par Internet, soit par téléphone au Secrétariat et apparaît sur le planning quotidien des réservations.*

## *Le Mémo du Permanent*

**AÉROGEST** : le permanent peut effectuer les réservations, les modifier, mettre un avion en maintenance ou joindre par téléphone tous les membres de l'aéroclub (*onglet "Réservations" puis "Liste des Utilisateurs "ou "Maintenance"*).

**PANNE INFORMATIQUE** : si Aerogest ne fonctionne plus, il est possible que cet arrêt résulte d'une panne de courant ou d'une mise à jour de Windows qui a éteint le serveur ; serveur situé sous l'escalier derrière la vitrine. Dans ce cas, remettre le serveur en marche, cliquer une fois sur la session "Vols de la Journée" puis double-cliquer sur le logo "Aerogest Todayflights".

**RÈGLEMENTS** : mettre tous les reçus "*commerçants*" des règlements dans la boîte aux lettres située au dessus du terminal de paiement par carte bancaire (*salle pilotes*). Ne pas oublier de mentionner le nom du pilote au verso du chèque ou du reçu de la carte bancaire.

**CASQUES ET GILETS DE SAUVETAGE** : veiller à ce que les casques ou les gilets de sauvetage soient restitués après chaque vol. Les casques prêtés doivent être vérifiés par le commandant de bord, les gilets utilisés doivent être remis au secrétariat ou déposés sur le bureau du secrétariat (*le reconditionnement des gilets sera facturé au pilote commandant de bord*).

**ESSENCE AVION EXTÉRIEUR** : prendre la carte essence de n'importe quel avion ; aller avec le pilote à l'essence ; récupérer le ticket essence ; faire payer le pilote par chèque ou carte bancaire ; mettre le paiement dans la boîte aux lettres située au-dessus du terminal de carte bancaire en notant au dos l'immatriculation de l'avion dont la carte a été utilisée.

**PROBLEME MÉCANIQUE** : tout avion ayant un problème au retour de vol doit être déposé au hangar sud et les incidents reportés dans le classeur mis à disposition dans la salle pilotes (*un onglet / avion*).

**PANNES DES POMPES À ESSENCE** : prévenir la tour et appeler un des numéros suivants 06 47 09 49 42 (*Dominique Dumerval*), 06 87 42 33 80 (*Georges Pied*) ou 06 83 03 34 47 (*Jean-Luc Huon*).

**VISITEURS** : leur présenter le club-house et leur faire visiter le hangar avec les avions.

**VOLS ET FORFAITS DÉCOUVERTES** : deux forfaits sont proposés par l'aéroclub Renault. Les forfaits "Vol Découverte" et "Découverte du Pilotage" sont effectués par des pilotes instructeurs.

**Le forfait "Vol Découverte"** comprend 30 minutes d'explications (*fonctionnement de l'avion, instrumentation, technique du vol*) suivi d'un vol d'au plus 30 minutes et d'une réunion d'échanges.

**Le forfait "Découverte du Pilotage"** consiste à donner des bases de pilotage (*montée, palier, descente, virage, repérage, orientation*). La durée totale des vols répartie sur plusieurs jours est de 3 heures et le tarif est calculé sur la base de l'utilisation d'un DR400 120.

Les instructeurs qui assurent les vols des forfaits "Vol Découverte" et "Découverte du Pilotage" remplissent le carnet de bord de l'avion comme s'ils volaient pour leur propre compte (*vol privé*). La documentation du vol sur Aerogest s'effectue uniquement par le secrétariat.

**Tarifs** : les tarifs actualisés sont sur le site de l'aéroclub (*7ième item du bandeau à droite du logo de l'aéroclub*).

**Important** : prendre les coordonnées (*noms et numéros*) des visiteurs intéressés et leur demander de rappeler aux heures d'ouverture du secrétariat pour une prise de rendez-vous.

**CHAUFFAGE DU CLUB-HOUSE** : en période de chauffage, vérifier que les radiateurs sont allumés au maximum ; un thermostat général éteint à partir de la tombée de la nuit et rallume avant l'ouverture du lendemain matin.